

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/08-435-1200 du 29/09/08

INSCRIPTIONS - BACCALAUREATS PROFESSIONNELS - SESSION 2009

Destinataires : Lycées professionnels

Affaire suivie par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Fax : 04 42 91 75 02

CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national et notamment son article L. 113-4 (chapitre III le recensement)

VU le code de l'éducation articles D 337-51 à D 337-94 (baccalauréat professionnel)

A R R E T E

ARTICLE 1er : Les registres des inscriptions aux **épreuves de la session 2009 des baccalauréats professionnels** seront ouverts pour toutes les spécialités :

du mardi 21 octobre 2008 au vendredi 21 novembre 2008 inclus

ARTICLE 2 : Les dates limites d'inscription aux épreuves de la session de remplacement seront communiquées ultérieurement.

ARTICLE 3 : Pour être autorisés à s'inscrire à l'examen, les candidats assujettis à l'obligation de recensement et de participation à l'appel de préparation à la défense doivent être en règle avec ces obligations.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 29 septembre 2008

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités